



Tél : 04 67 15 74 32

Mel : fo.ddfip34@dgfip.finances.gouv.fr

Site : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/034/>

Compte rendu du CTL du 25/09/2017

Ce CTL était réuni en 2ème convocation, suite au boycott par l'ensemble des OS de la séance du 18/09/17.

Cette séance s'est ouverte avec la lecture de la déclaration liminaire intersyndicale, que vous trouverez en annexe.

Liminaire dans laquelle nous dénonçons les suppressions d'emplois constantes qui aboutissent à la suppression du réseau de proximité et passent par la fermeture annuelle de structures. Mesures imposées de façon abrupte chaque année sans concertation en amont, ni des personnels, ni de leurs représentants.

Le « projet » d' ASR au 01/01/ n+ 1 est toujours présenté une fois qu'il est ficelé par la Direction locale et il ne connaît aucun changement entre son annonce et la date butoir.

Une fois de plus nous avons interpellé le Directeur sur la nécessité d'indiquer les restructurations à venir avant la campagne nationale de mutation et la nécessité de rencontrer les agents en préalable à toute décision de fermeture de structures ou de transfert de certaines missions.

Nous avons alerté la Direction sur le fait que depuis cinq ans 600 unités ont disparu sur le Territoire. Selon les résultats même de l'observatoire interne on note une augmentation de 40% des agents en situation de souffrance au travail et que les risques psycho-sociaux sont en augmentation car les restructurations engendrent une incertitude sur l'avenir et aggravent les conditions de travail n'épargnant aucune catégorie.

La Direction rétorque que les agents n'ont pas de motif d'inquiétude puisqu'ils peuvent demander le maintien géographique sur leur commune.

Encore faut-il qu'il reste une structure sur cette commune !Jusqu'à quand ?

De plus contrairement aux plans de restructuration dans le privé, la Direction indique qu'il n'y a pas de risque de perte d'emploi !

Sur les inquiétudes des agents dans le déroulement des transferts de leur activité vers les postes cibles, le Directeur doit donner consigne aux encadrants de mieux

communiquer sur les décisions prises en groupe de travail, groupes de travail subordonnés à la tenue du CTL de ce-jour.

En ce qui concerne l'éloignement géographique pour les usagers, les réponses sont que les moyens modernes de paiement mis en place et le centre de contact de Pau à compter du 01/10/17 font que les gens ne sont pas obligés de se déplacer et que nous n'avons jamais eu de Trésoreries dans toutes les communes du territoire.

FO a réagit à une affirmation (maladresse !) du président sur les trésoreries mixtes et leur capacité à bien faire dans deux missions différentes. C'est faire injure à tous les comptables et les agents ayant travaillé ou travaillant dans ces structures.

Le nouveau SIE né de la fusion des deux SIE de Béziers se nommera **SIE du Grand Béziers**.

A l'inquiétude des agents du futur SIE sur des déménagements successifs en raison de la fusion et du regroupement envisagé de Béziers Municipale et hospitalier sur Béziers Verdier, le Directeur indique que le déménagement se fera uniquement à l'issue de la réflexion sur le réaménagement des locaux du site Béziers Verdier sans contrainte immobilière.

Le regroupement des PCE Montpellier 2 et Montpellier Nord- ouest sera dénommé **PCE de Montpellier**.

Les 4 OS présentes ont voté unanimement contre l'ASR 2018.

Questions diverses :

-Difficultés des gestionnaires de site lié au manque de personnel. Le Directeur envisage l'éventualité d'un groupe de travail, en local, en octobre.

-space-planner : le marché va être signé. Le space-planner doit rationaliser l'espace, avec pour objectif de regrouper des services jusqu'à présent éclatés, d'installer le CSRH, et envisager l'installation d'Hérault amendes sur Montmorency.

- Le CSRH (01/01/2019) couvrira l'Hérault, le Gard, les PO, l'Aude, les Bouches du Rhône, le Vaucluse, les Alpes maritimes ; en relation avec trois SLR (services liaison rémunération) situés à Montpellier, Nice, Marseille.

-Centre de contact de Pau (01/10/17) : sera inscrit à l'ordre du jour du prochain CTL.

-SAR : un point sur l'expérimentation est demandé pour le prochain CTL fixé le 14/11/17.

Si vous souhaitez voir des points abordés lors de ce prochain CTL, contactez-nous.

Vos élus en CTL,